

Votre contact

**Christophe BRUNET**

Séréni Invest

06 44 85 82 42

gc.brunet31@gmail.com



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2024**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

Nom ou dénomination sociale : Séréni Invest

Adresse professionnelle ou siège social : 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

SIREN: 893 901 348 000 19

NAF/APE : 6622Z

Ce document d'entrée en relation est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

### **BRUNET Christophe**

59 ALLÉES JEAN JAURÈS  
31000 Toulouse

Téléphone : **06 44 85 82 42**

Email : **gc.brunet31@gmail.com**

## INFORMATIONS

Vous pouvez compter sur mon expérience depuis 1985, mon écoute et ma réactivité.

Tout d'abord un point important : Nous vérifions ensemble, que les solutions que vous avez déjà mises en place sont toujours cohérentes avec vos attentes actuelles afin d'apporter des améliorations si nécessaire.

Ensuite mon devoir sera de valider avec vous l'adéquation de vos futurs choix d'investissements en fonction de vos projets, vos motivations ou de vos préoccupations tout en tenant compte du niveau de sécurité souhaité et de vos convictions sociales et environnementales.

En cas de besoin, je peux être votre « Fiscalithérapeute » pour diminuer votre pression fiscale ou successorale.

Ma méthodologie :

- Découverte de vos projets, motivations et besoins.
- Collecte des informations patrimoniales, fiscales et juridiques de votre foyer.
- Présentation de la solution et mise en place avec le suivi.

Cela peut se faire en un ou plusieurs rendez-vous en fonction de la complexité de l'étude et surtout à votre rythme.

Nos échanges peuvent se faire par téléphone, visio ou en présentiel. Je peux me déplacer à votre domicile ou sur votre lieu de travail.

Je dispose de locaux pour vous recevoir sur Toulouse et les principales villes.

Une large gamme de solutions vous est proposée et je peux la compléter pour répondre à vos demandes spécifiques.

Au plaisir,

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21002552

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils] enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**Démarcheur bancaire ou financier** : (si vous démarchez pour une autre entité) indiquer l'identité du ou des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

**N° ORIAS : N°21002552**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **Liberty Mutual Insurance Europe SE (LMIE)**

Numéros de polices : **MRCSTFGP202312FR00000000054750A00**

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Pour son activité de Conseiller en Investissements financiers (Article L.541-1 et suivants du Code monétaire et financier, ainsi que ses textes réglementaires subséquents).	150 000€	150 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CINEMAGE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ELEVAGE ET PATRIMOINE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées
FRANCE VALLEY	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées
REMAKE	Société de gestion	Partenariat	Commissions rétrocédées

# ASSURANCE

## Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 21002552

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie (courtier, mandataire ou mandataire d'IAS) et type (A, B ou C)  
d'intermédiaire : Courtier

Indiquez le niveau de conseil susceptible d'être fourni : B

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

**N° ORIAS : N°21002552**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : **AIG EUROPE SA**  
Numéros de polices : **2401.395/OC100000825**

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Pour les opérations d'intermédiation en assurance	1 500 000€	2 000 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
AFI ESCA	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
AGEAS	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
APICIL	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
APRIL	Courtage grossiste	Partenariat	Commissions rétrocédées

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CORUM	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
INTENCIAL	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées
VIE PLUS	Compagnie d'assurance	Partenariat	Commissions rétrocédées

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

### Saisir un médiateur :

#### I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi  
92 rue d'Amsterdam  
75009 Paris

#### II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

##### ***Pour les activités de CIF***

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votredossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

##### ***Pour les activités d'assurance***

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441  
PARIS CEDEX 09  
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

##### ***Pour les activités d'IOBSP et Immobilières***

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES  
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer aux associations de l'ANACOFI (ANACOFI ASSURANCES, ANACOFI IOBSP et ANACOFI IMMO).

# RÉMUNÉRATION

---

## Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

### Devis sur demande

**Option 1 :** Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

**Option 2 :** Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Le conseiller en investissement financier indique sur la lettre de mission le type de conseil qu'il est susceptible de fournir conformément à l'article 325-5 du RGAMF (Indépendant/non-indépendant/combo des deux types de conseils).

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

---

*Les modes de communication utilisés entre le professionnel et le client se feront par courrier électronique et/ou par espace partagée sécurisée fourni par Wizio.*



# RÉCLAMATIONS

---

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : Séréni Invest 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse

Par tel/ fax : 06 44 85 82 42

Par mail : sereni.invest@gmail.com

### Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

---

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Christophe BRUNET pour le bon déroulement de nos missions de CGP/CIF/courtiers

Elles sont conservées pendant 5 ans et sont destinées au conseiller en investissement financiers, collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, nos partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF).

Conformément à la loi « *informatique et libertés* », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **Séréni Invest Christophe BRUNET 59 Allées Jean Jaurès 31000 Toulouse sereni.invest@gmail.com**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

**Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

**Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :